



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS
2 avril 2026
N° 2026/022

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 072-217201805-20260402-2026_022-DE



Date de convocation
27/03/2026

Date d'affichage
27/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 27
Votants 27

Acte rendu exécutoire
après transmission
électronique

Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.

Présents :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Magali LOUALT, Christophe PIERREDON, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE

Absents et excusés : sans objet

Absents ayant donné pouvoir : sans objet

Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Fixation du nombre de représentants élus du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant la composition d'un CCAS,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L 123-6,
Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 14 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS (7 membres élus et 7 membres nommés par Monsieur le Maire).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

